

Habilitation électrique

Électricien Initiale

B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : **B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai**

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10 :
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Pré-requis

Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.

Public

Personnel électricien réalisant des travaux d'ordre électrique :

- création, modification d'une installation,
- remplacement d'un coffret, armoire,
- balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (B2),
- réalisation d'essais (B2V Essai).

Durée

21 heures (3 jours).

Groupe

10 participants maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Habilitation électrique

Électricien Initiale

B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Programme

Contenu de la formation

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de porté
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de 1ère étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Programme

Contenu de la formation (suite)

- Mesures de prévention à appliquer lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Instruction de sécurité pour essais (attribut « Essai »)

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques, études de cas pratiques (exécution de travaux en respectant les consignes de sécurité, manipulation de matériel et outillage dans n environnement électrique, mise en œuvre d'EPI, préparer et diriger les travaux (B2, B2V, B2V Essai), rédaction de document (B2, B2V)
- Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.
- Évaluation théorique et pratique de la formation.
- Formation sanctionnée par un certificat d'habitabilité.



www.secourisk.com



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Habilitation électrique Électricien Initiale B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique installation client ou armoire électrique pédagogique
- Fascicule remis aux stagiaires

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTER : 600 € Net.

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Habilitation électrique Électricien Initiale Chargé de consignation BC



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipement basse tension.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : BC .

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10:
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Prérequis

Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.

Public

Personnel réalisant des opérations de consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

Durée

INTER : 21h00 (3 jours)

INTRA : de 17h30 à 21h00 (2,5 à 3 jours)

Groupe

10 personnes maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Habilitation électrique Électricien Initiale Chargé de consignation BC



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Programme

Contenu de la formation

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de porté
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation consignation en une ou 2 étapes, avis de fin de travail.

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Exposés théoriques, études de cas pratiques (identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective, réaliser une analyse préalable à l'opération, réaliser une intervention BT, manipulation de matériels et dispositif de connexion, mise en œuvre d'EPI).

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique sur installation client ou armoires électriques pédagogiques
- Fascicule remis aux stagiaires

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTER : 600 € Net.

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Habilitation électrique Électricien Initiale Chargé d'intervention BR



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.
- Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A courant alternatif).
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : **BR**.

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10:
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Pré-requis

- Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.
- Chaque candidat doit posséder ces équipements de protection individuelle.

Public

Personnel électricien réalisant des interventions générales d'entretien et de dépannage :

- recherche de pannes, dysfonctionnements,
- réalisation de mesures, essais, manœuvres,
- remplacement de matériels défectueux,
- mise en service partielle et temporaire d'une installation,
- connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif)

Durée

INTER et INTRA : 21 heures (3 jours).

Groupe

10 personnes maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Habilitation électrique Électricien Initiale Chargé d'intervention BR



Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Programme

Contenu de la formation

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de porté
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Limites des habilitations BR et BS.
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes.
- Équipements de travail utilisés :risque, vérification, identification, utilisation.
- Documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instruction de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Exposés théoriques, études de cas pratiques (identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective, réaliser une analyse préalable à l'opération, réaliser une intervention BT, manipulation de matériels et dispositif de connexion, mise en œuvre d'EPI).

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique sur installation client ou armoires électriques pédagogiques
- Fascicule remis aux stagiaires

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTER : 600 € net.

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Habilitation électrique Électricien Haute-Tension H1(v), H2(v), HC, HE Manœuvre

Objectif

- Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et HTA
- Appliquer les consignes de sécurité en BT et HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension.
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation: B0, B1, B1V, B2, B2V, C, BR, H0V, H1, H1V, H2, H2V et HC

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10 :
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Prérequis

- Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.
- Chaque candidat doit posséder ces équipements de protection individuelle.

Date

A la demande.

Lieu

Intra-entreprise.

Public

Personnel électricien chargé en BT et/ou HTA :
- d'exécuter des consignations BT et/ou HTA
- de diriger des travaux hors tension BT et/ou HTA
- d'exécuter des interventions générales

Durée

Initiale : 21h à 24h30 (3 à 3,5 jours) selon les niveaux
Recyclage : 10h30 (1,5 jours)

Groupe

8 personnes maximum.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Habilitation électrique Électricien Haute-Tension H1(v), H2(v), HC, HE Manœuvre



Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
CertificationQualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Programme

Contenu de la formation

- Évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les risques spécifiques à la HTA
- Les appareillages en Basse Tension et HTA
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Opérations spécifiques de manœuvres, mesurages et vérifications.
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Le chargé de travaux et le chargé de consignation en BT et HTA: rôles et opérations
- Le B2V Essai : rôle et opérations
- Le chargé d'interventions générales: rôle et opérations

Travaux pratiques sur nos équipements pédagogiques BT et HTA.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique installation client ou armoire électrique pédagogique
- Fascicule remis aux stagiaires

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOP. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTRA : Nous consulter

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com